



Dans le cadre d'un divorce

Par TOTORM

J'ai 2 questions
premièrement

Mon EX ne veut pas signer chez la notaire la procédure de liquidation du régime matrimonial.
Que puis je faire, et quelles sont les actions que je dois mettre en place?.

et la seconde question

suite a mon divorce prononcé, j'ai réglé 2 assignations de huissiers de justice sur des dettes de mon EX mais dans le cadre de la communauté j'ai payé l'ensemble de la somme.

Comment puis je récupéré la part que me doit mon EX dans ce type de procédure.

Merci

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Aux 2 questions, la même réponse : au tribunal avec votre avocat.